

cette mesure tend à améliorer la situation, les chiffres devraient en témoigner.

M. MacNICOL: L'honorable député veut-il répéter le nombre des ouvriers employés en 1930, la première année de la crise?

M. GOLDING: 7,405.

M. MacNICOL: C'était la première année de la crise. L'honorable membre oublie tout à fait la crise.

M. MacNICOL: Je n'oublie pas la crise. Je suis dans cette industrie depuis 35 ans. En 1931, le nombre des employés était de 4,471; en 1932, de 2,758; en 1933, de 3,039 et, en 1934, de 3,706.

M. MacNICOL: La situation s'améliore.

M. GOLDING: Telle est la situation au point de vue du personnel. Je tiens à être équitable, mais si le relèvement du tarif douanier devait être le moyen de fournir du travail aux ouvriers, conformément à la promesse de 1930, il a fait fiasco, et si les dégrèvements ont pour conséquence de jeter les employés sur le pavé, comme on le prétendait en 1921, il ressort des statistiques que juste l'opposé s'est produit. Je me rappelle les discussions qui ont eu lieu en 1921 sur les conséquences éventuelles de réductions de droits. Mais les chiffres cités reflètent mieux la réalité que toute discussion sur les tréteaux ou ailleurs.

M. MacNICOL: L'honorable membre rappelle ce qui est arrivé au cours des élections de 1925, je suppose?

Un MEMBRE: En 1935?

M. MacNICOL: En 1925.

M. GOLDING: Je ne me préoccupe pas de ce qui s'est passé au cours d'élections quelconques. Je donne les chiffres.

M. SPENCE: Donnez-nous les chiffres de votre crû.

M. GOLDING: Je le puis. Voyons les réactions du capital. En 1924, le capital placé dans l'industrie en question se montait, en chiffres ronds, à 82 millions de dollars; en 1925, à 81 millions; en 1926, à 78 millions; en 1927, à 88 millions; en 1928, à 91 millions; en 1929, à 103 millions; en 1930, à 98 millions. En 1934, il se montait à 55 millions de dollars. Voyons quel a été le chiffre des salaires payés après l'application des droits de douane "désastreux", en 1924. Cette année-là, en chiffres ronds, les salaires et traitements ont atteint la somme de 8 millions de dollars; en 1925, de 9 millions; en 1926, de 12 millions; en 1927, de 13 millions; en 1928, de 13 millions; en 1929, de 14 millions; en 1930, de 9 millions; en 1931, de 4 millions; en 1932, de 3 millions; en 1933, de 3 millions; en 1934, de 3 millions.

[M. Golding.]

Si devant ces chiffres, quelqu'un peut inspirer des sentiments de panique aux employés de l'industrie, c'est plus que je tenterais jamais de faire et que personne ne devrait tenter de faire.

M. COLDWELL: Le discours de l'honorable député de Davenport (M. MacNicol) appelle quelque antidote. Les dégrèvements des instruments agricoles méritent des éloges et il faut féliciter le Gouvernement de les avoir effectués. J'aurais souhaité que les instruments agricoles entrent en franchise, et l'honorable député de Davenport m'a fourni une fois le meilleur argument énoncé à la Chambre en faveur de cette mesure, en disant que le coût d'un groupe de cinq instruments à Hallock, Minnesota, était plus élevé que le coût des mêmes instruments à Emerson, Manitoba.

Nous avons beaucoup entendu parler des ouvriers. L'honorable préopinant (M. Golding) a cité des chiffres fort instructifs sur les salaires et traitements payés au cours d'un certain nombre d'années. Dans mon enfance, j'ai grandi dans une atmosphère de discussions politiques, et un sujet vivement discuté était alors les projets de réforme douanière de Chamberlain. Je me rappelle fort bien qu'on avait coutume d'affirmer que nous ne devions pas nous soucier du tarif parce que c'était l'étranger qui acquittait la taxe. J'ai acheté ensuite un billet de voyage pour le Canada et j'ai constaté que dans ce pays placé sous un régime protecteur, c'étaient les consommateurs qui payaient la taxe. Mais ici le raisonnement était tout à fait différent: l'imposition de droits de douane était nécessaire pour encourager nos industries naissantes. C'était il y a vingt-six ans, et on continue apparemment à employer le même argument quant à la nécessité du tarif douanier pour protéger les industries qui sont dans leur enfance et ont besoin de protection. Il en va surtout ainsi, cela va de soi, de l'industrie des instruments agricoles. Et pourtant nous constatons que l'industrie est parmi les plus importantes au Canada et qu'elle écoule une forte partie de sa production sur les marchés étrangers où elle rencontre la concurrence étrangère. Il me semble donc que cette industrie devrait pouvoir se suffire et que nous pourrions sans danger la laisser à elle-même.

Malgré mon désir de voir les instruments aratoires admis en franchise, je ne ferai pas de proposition en ce sens, comme je l'ai déjà fait, car je crois que le Gouvernement mérite des éloges pour avoir abaissé le droit de 17½ p. 100 en une année. Nous en verrons la réaction au juste d'ici quelques mois. Je tiendrais à signaler que seules les industries bien organisées et érigées en trust sont capables de